



## Décision de course n°7

### Pénalité

L'équipage n°7 - De Cecco/Antoine suivant l'ART. 13.9 du RPR se verra infliger la pénalité correspondante pour le non respect du nombre de tours imposés dans la spéciale SHOW dans l'E.S.2. Bansions (boucle 1.)

Affiché le dimanche 26/10/2025 à 12h25

Direction de course  
**Benjamin DARIMINT**  
Lic. n°490